



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-088

PUBLIÉ LE 13 MAI 2020

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie

73-2020-05-11-001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry 2 (1 page)

Page 3

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-05-11-001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du
service de la publicité foncière et de l'enregistrement de
Chambéry 2



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

5 rue Jean GIRARD-MADOUX
73 000 CHAMBERY

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY 2

Le directeur départemental des finances publiques de la Savoie

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry 2 sera fermé au public du lundi 11 mai au vendredi 29 mai 2020 inclus.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Chambéry, le 11 mai 2020

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques de la Savoie

signé : Jean-Michel BLANCHARD
Administrateur Général des finances publiques

